

## Qu'est-ce que le CNPF ?

Le Centre National de la Propriété Forestière est un établissement public qui a pour principale mission de conseiller les propriétaires forestiers privés et de les sensibiliser à la gestion durable. Il en existe une délégation dans chaque région, le **Centre Régional de la Propriété Forestière** (CRPF) qui :

- Développe des compétences techniques pour répondre à vos questions sur la forêt,
- Prodigue des conseils pour améliorer la gestion de votre propriété,
- Agrée les Plans Simples de Gestion.

## Qu'est-ce que le CERPAM ?

Le **Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée** est une association régionale qui regroupe l'ensemble des partenaires du pastoralisme. Il développe l'élevage pastoral en région Sud et mène depuis plus de 30 ans des expérimentations pour moderniser le pastoralisme. Il appuie les éleveurs, les propriétaires et les collectivités pour la mise en place de projets pastoraux et sylvopastoraux. Il propose :

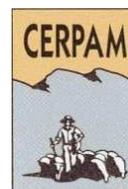
- Des études de faisabilité et l'appui à la réalisation de projets,
- L'établissement de conventions de pâturage,
- La médiation entre éleveurs et propriétaires.

### COORDONNÉES

**Centre Régional de la Propriété Forestière dans le Var**  
Maison de la Forêt, ZI Les Lauves, 83340 LE LUC  
[www.cnpf.fr/paca](http://www.cnpf.fr/paca)

**Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée**  
Chambre d'Agriculture, 11 rue Pierre Clément,  
83300 DRAGUIGNAN  
Tél : 06 11 65 27 71, [pthavaud@cerpam.fr](mailto:pthavaud@cerpam.fr)

Action soutenue financièrement par :



Centre d'Études  
et de Réalisations  
Pastorales  
Alpes-Méditerranée



# INVITATION

**Mardi 03 novembre 2020**  
**de 14 h à 17 h**

Domaine GAVOTY – Le Grand Candumy

**Rencontre et échanges**  
**sur le thème :**

**Sylvopastoralisme et Plan**  
**Simple de Gestion : accueillir**  
**un troupeau en forêt**

**avec Joël Perrin,**

*Technicien forestier au CRPF dans le Var*

**et Pascal Thavaud**

*Ingénieur pastoraliste au CERPAM 83 Var*

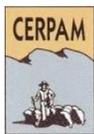
**Participation gratuite – inscription obligatoire**  
**(Nombre de places limité)**  
**Par téléphone : 06 01 32 12 21**  
**Par courriel : [joel.perrin@crpf.fr](mailto:joel.perrin@crpf.fr)**

**Pour la sécurité de tous, prenez un masque.**

**Merci.**



Création graphique : Karine Girault  
Crédit photo : CRPF PACA @ CNPF



Centre d'Études  
et de Réalisations  
Pastorales  
Alpes-Méditerranée



# Associer gestion forestière et pastoralisme

Vous êtes propriétaire d'une forêt suffisamment étendue pour nécessiter un document de gestion durable comme le Plan Simple de Gestion, obligatoire à partir de 25 hectares dans le cas général. Vous vous demandez si votre forêt pourrait accueillir un troupeau.

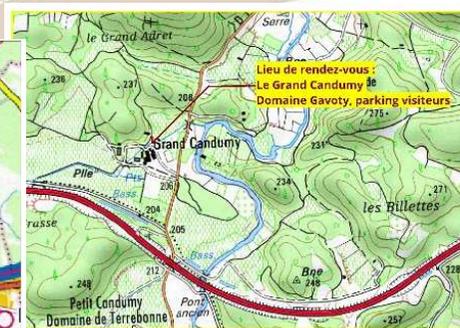
Dans les régions méditerranéennes, le pastoralisme en forêt est une pratique ancestrale encore bien vivante mais qui nécessite le respect de certaines règles pour bien s'articuler à la gestion forestière.

Il présente plusieurs intérêts : prévention du risque incendie, préservation des milieux ouverts et d'habitats remarquables, entretien des paysages, appui à l'élevage et maintien du tissu rural, etc.

Mais accueillir un troupeau dans ses bois ne peut se faire sans risques (tassement des sols, écorçage, érosion, destruction de rejets et semis, etc.).

Quelques règles et principes s'imposent donc :

- Plan de rotation,
- Mise en défens si besoin,
- Définition de périodes de pâturage,
- Définition de la charge autorisée...



**LIEU : DOMAINE DE GAVOTY,**

Parking des visiteurs

- Coordonnées GPS :

43,4071 N

6,2150 E

## Programme



- 14h00 – Accueil

- 14h15 - Début de la réunion

*Thèmes abordés lors de cet après-midi :*

- *Le Plan Simple de Gestion,*
- *Le potentiel pastoral des milieux forestiers,*
- *Conduite d'un troupeau en forêt méditerranéenne,*
- *Cas particulier d'un troupeau de chèvres,*
- *Convention de pâturage,*
- *Gestion et sylviculture de peuplements parcourus par le bétail,*
- *Bénéfices et contraintes du sylvopastoralisme,*
- *Échanges d'expériences, discussion.*

- 17h00 – Fin de la réunion



**Déplacements en forêt :  
prendre des chaussures  
adaptées...**

